



Objet : Problèmes d'horaires les semaines 17,18 et pour la journée de Solidarité.

Monsieur Bocquet
DRH Satellite Centre
ZAC des Chagnières
18570 Le Subdray

Calais, le 29 Avril 2011.

Lettre recommandée RAR

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Par la présente, nous souhaitons vous alerter que lors de notre passage dans les magasins de votre région du 26 au 28 Avril 2011, nous avons pu remarquer de nombreux dysfonctionnements dans les horaires semaines 17 et 18. En effet, de nombreux salariés nous ont interpellés parce qu'ils ne comprenaient pas grand-chose à leurs horaires.

Dans un même magasin, certains avaient une base de 37h30 et faisaient 30 h, semaine 17 alors que d'autres avec la même base horaire en faisaient 26h15.

Nous avons aussi constaté dans l'ensemble des magasins qu'aucun membre de l'encadrement n'appliquait la règle des fériés de la même façon alors que tous utilisent l'outil « PARM ». Vous n'êtes pas sans savoir que la semaine 17 comporte 2 fériés, les magasins étant ouverts du lundi au dimanche, la règle du (2x1/5^{ème}) doit s'appliquer lorsqu'un salarié chôme ces deux jours si ces derniers ne sont pas leurs repos habituels.

Hors chaque magasin fonctionne différemment. Certains comptent 1/10^{ème} pour le 1^{er} mai et 1/5^{ème} pour le 8 mai, d'autres oublient de décompter le 1^{er} mai.

Lorsque l'on fait remarquer qu'un salarié fait plus d'heures qu'il ne le doit, on nous répond que c'est pour la journée de solidarité alors que le salarié n'est même pas au courant et que rien n'apparaît pas sur la grille d'horaires.

Je vous transmets la note du Satellite Nord-Est qui a été diffusée à l'ensemble de l'encadrement et aux IRP pour faciliter et harmoniser l'établissement des horaires. Ainsi, nous vous demandons de communiquer aux différents magasins la note qui a été rédigée en leur demandant de rectifier ces erreurs.

Nous espérons que vous communiquerez ces éléments très rapidement suivant la réception de ce courrier.

Dans le cas contraire nous serions dans l'obligation de saisir la juridiction compétente afin de faire appliquer la même règle pour tous.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Franck Dutertre
Délégué National CFDT

Mr Dutertre Franck
Délégué Syndical National CFDT
CARREFOUR MARKET Calais Virval
06 16 78 28 73
dutertrefr@free.fr